



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date du 25/07/2012.
Appelle d'Offres N°14 /2012

Objet du marché

L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services invite, les entreprises nationales ou étrangères remplissant les conditions précisées dans le Dossier d'Appel d'Offres à prendre part au présent appel d'offres **pour la réalisation d'infrastructures d'électricité sur l'Axe Tintane-Douerara-Essava.**

Le financement

Le financement des travaux est assuré par le Gouvernement Mauritanien et l'Union Européenne dans le cadre du programme de la Facilité Energie dans les pays ACP (FE-ACP- UE).

L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services est chargée de la mise en œuvre de ce programme

Type d'appel d'offre

Le présent Appel d'Offres est ouvert à égalité de conditions aux entreprises Mauritaniennes et celles issues des pays ACP ou UE.

La qualification des candidats

Toutes les entreprises nationales ou étrangères remplissant les conditions précisées dans le dossier d'Appel d'Offres peuvent concourir au présent appel d'offres.

L'Agence se réserve toutefois, le droit d'exclure les entreprises dont la défaillance a été établie dans le cadre de l'exécution de marchés antérieurs.

Toute entreprise dont le marché a été résiliée avec l'Agence au cours de la dernière année n'est pas autorisée à soumissionner.

Le lieu de consultation de l'appel d'offre

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres sur le site de l'agence (www.acces.mr), l'examiner et obtenir des informations supplémentaires à la Direction de l'Electricité et des Tics de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services.

La validité des offres

Les offres devront être valides pour une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt de celles-ci et doivent être **accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de 5 000 000 UM** (Cinq Millions d'Ouguiyas) ainsi que du quitus d'achat du DAO.
NB : Toute offre qui ne présentera pas de Garantie de Soumission sera rejetée.

Les conditions d'acquisition et de dépôt des offres

Le paiement de ce montant se fera uniquement par chèque certifié émis par l'entreprise soumissionnaire, au nom de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS).

Les enveloppes extérieures doivent obligatoirement porter le titre de l'Appel d'Offres: «**pour la réalisation d'infrastructures d'électricité sur l'Axe Tintane-Douerara-Essava**».

Le dossier d'Appel d'Offres peut être acheté, pendant les heures ouvrables au siège de l'Agence, contre le paiement d'un montant non remboursable de 100 000 UM, à partir du **dimanche 29/07/2012**.

Le lieu, la date et les heures limite de dépôts et d'ouverture des offres

Ces offres devront être déposées au plus tard le **mercredi 05/09/2012 à 12 h** au secrétariat du Directeur Général.

L'ouverture des offres se fera en séance publique de la Commission des Marchés de l'APAUS, le **Mercredi 05/09/2012 à 12 h 15 mn GMT**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la salle de réunion du siège de l'Agence.

Le Directeur Général
Sidi Ould MAYOUF

